

# Programme de conservation de l'Alouette lulu dans le canton de Genève

## Rapport 2017



Réalisé par :



GOBG  
43 ch. des Bouveries  
CH-1284 Chancy, Suisse  
info@gobg.ch

Avec le soutien de :



DETA - Direction générale  
de l'agriculture et de la  
nature

Genève, le 10 décembre 2017

Auteur : Damien Juat - damien.juat@gobg.ch

# 1 Introduction

L'Alouette lulu, *Lullula arborea* (Linnaeus, 1758), était un oiseau relativement abondant en Suisse, notamment à Genève, en tant que nicheur, jusque dans les années 1960. Puis, dès les années 1970, les effectifs des populations de cette espèce se sont effondrés. L'espèce étant liée aux milieux ouverts, secs et chauds, tels les prairies sèches, les vignes ou les coteaux ensoleillés (Maumary et al., 2007), la modification de son habitat par le changement des pratiques agricoles a progressivement entraîné sa régression (Lugrin et al., 2003).

En 2001, après 30 ans d'absence de nidifications sur le territoire genevois, un couple réussit à nicher dans la région viticole du Mandement. Après la disparition des derniers nicheurs en 1969, cette donnée était la première preuve d'une nidification sur le canton (Lugrin et al., 2003). Depuis 2001, l'espèce est observée de manière régulière dans cette région viticole. D'autres données, hors du Mandement, sont également signalées presque chaque année durant la période de nidification. Ces observations proviennent du Signal de Bernex et de France voisine (Mont Mourex / Grilly, Vesancy et Asserans / Farges). Ces différentes données ont encouragé le Groupe Ornithologique du Bassin Genevois (GOBG) à démarrer un programme de conservation de l'Alouette lulu en 2016. Dans le cadre de la seconde année de ce programme de conservation, le présent rapport décrit les activités réalisées en 2017.

## 2 Activités du groupe d'étude

### 2.1 Généralités

En 2016, la première année de ce programme de conservation, les activités principales ont été caractérisées par un travail de bachelor réalisé par un étudiant d'hépia (Juat, 2016). Cette thèse a permis de rassembler des informations sur le contexte dans lequel s'inscrit ce programme de conservation (connaissances de l'espèce, contexte légal agricole, autres programmes de recherche et de protection de cette espèce...), mais aussi, de déterminer les facteurs pouvant influencer la nidification de l'espèce sur le territoire genevois. Il a été démontré que dans un des vignobles du Mandement, la majorité des parcelles dans lesquelles l'espèce a été observée présente un taux d'enherbement avoisinant les 45%. De plus, les vignobles ayant des couverts végétaux entretenus de manière extensive sont également plus fréquentés par l'espèce.

En 2017, c'est essentiellement la partie consacrée aux recensements qui a été développée. En effet, afin d'avoir une meilleure représentation de l'espèce sur l'ensemble des vignobles du Mandement, des recensements ont été menés dans de nouveaux vignobles autres que celui de Dardagny.

## 2.2 Recensements 2017

L'année 2017 a été marquée par un élargissement de la zone d'étude. Ainsi, ce sont désormais les vignobles de Dardagny (déjà présents en 2016) et Satigny qui font partie de la zone d'étude. Le vignoble de Satigny étant un vignoble de très grande surface, il a été sous-divisé en six secteurs (figure 1) afin de faciliter les recensements. Chacun de ces six secteurs représente une surface d'environ 1 km<sup>2</sup>. Le nombre total de secteurs suivis dans le cadre de ce projet sur l'Alouette lulu est actuellement au nombre de 7 (1 à Dardagny et 6 à Satigny).

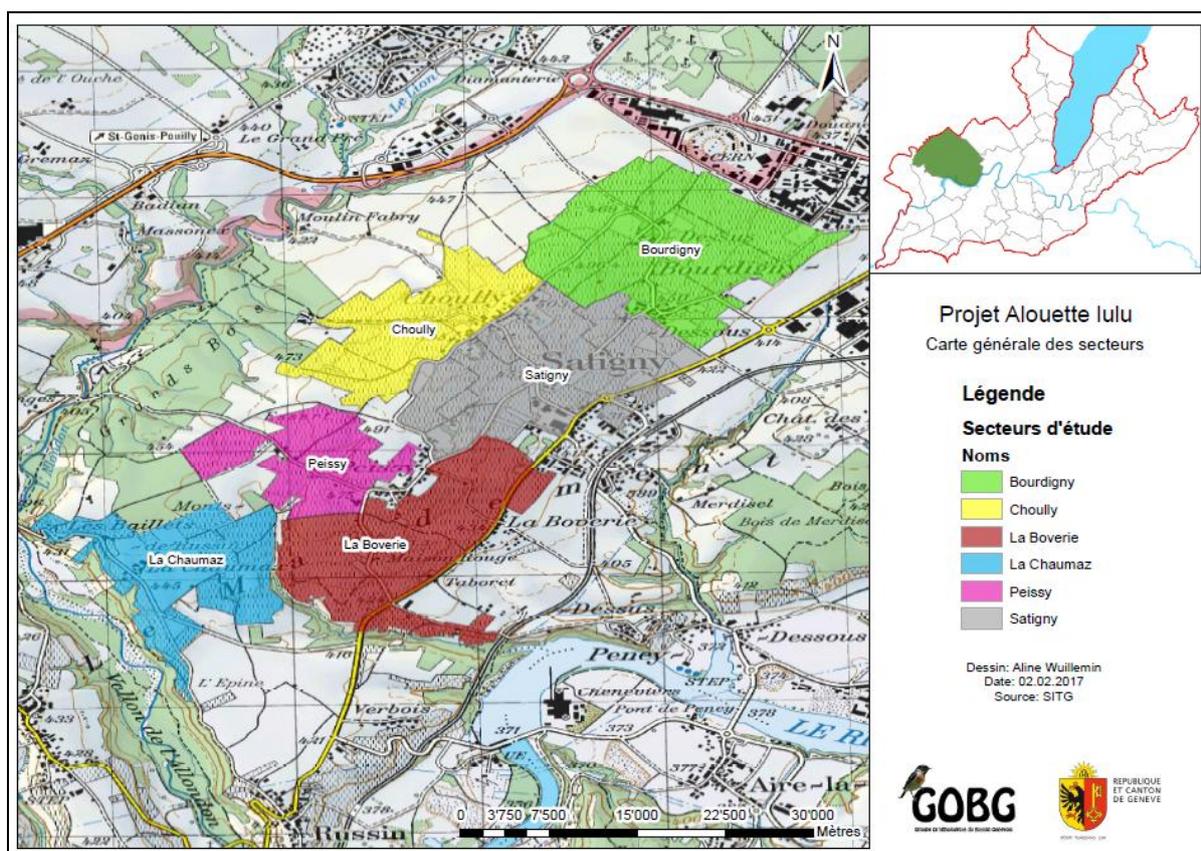


Figure 1 : Présentation des six secteurs d'étude du vignoble de Satigny, (A. Wuillemin).

Les observations d'Alouette lulu de ces dernières années, dans les vignes de Satigny, sont bien documentées, notamment au sein de la base de données ornitho.ch (Station ornithologique suisse, 2016). Néanmoins, aucun recensement de l'ensemble de ces surfaces viticoles et selon une méthodologie précise n'ont été faites récemment. Le travail entrepris durant cette année, par les différentes personnes qui ont participé à ce projet, avait pour objectif de combler ce manque de données précises de l'espèce sur ce vignoble.

### 3 Résultats

Les observations de terrain concernant la présence d'Alouette lulu proviennent, pour cette année, de différentes sources. Pour la période entre fin février à début avril, les données sont issues de recensements effectués par des membres du GOBG. Les données du mois de mai, juin et juillet ont été reprises de recensements ornithologiques effectués à grande échelle sur le territoire genevois. Ces recensements de grande envergure, entrant dans le cadre du suivi des Réseaux Agro Ecologiques (RAE), ont permis de couvrir le suivi ornithologique mensuel des 7 secteurs d'études du projet sur l'Alouette lulu. Finalement, différentes données transmises sur ornitho.ch, d'observations ponctuelles de l'espèce, viennent compléter ces résultats pour la saison 2017.

L'ensemble des recensements à Satigny et Dardagny, mais également hors du Mandement par le suivi ornithologique des RAE, a permis de mettre en évidence la présence de l'espèce uniquement dans le Mandement, et son absence en 2017 au Signal de Bernex. Le Signal de Bernex constitue le seul lieu à Genève, hors du Mandement, où l'espèce a été observée pendant la période printanière-estivale pendant plusieurs années (2002, 2010, 2011, 2012, 2015, 2016). Mais, aucune preuve de nidification n'a jamais été observée sur ce site ces dernières années. Dans le Mandement, en 2017, c'est au total 25 territoires d'Alouette lulu qui ont été observés, dont 8 à Dardagny. Ce nombre est très réjouissant car, rappelons-le, dans les années 1970, l'espèce avait disparu du canton et les seules données provenaient de quelques individus migrateurs ou hivernant, et non pas d'individus présents pendant la période de nidification !

Les parcelles viticoles de Dardagny où l'espèce a été observée en 2016 et 2017, présentent de nombreuses similitudes avec les parcelles viticoles de Satigny où l'espèce a été observée en 2017. En effet, les taux d'enherbement, le mode de conduite de la vigne en Guyot bas et la topographie de la parcelle sont similaires. Ainsi, la présence de l'espèce sur ces surfaces de Satigny semble assez cohérente. Les figures ci-dessous présentent une comparaison de deux parcelles. La figure 2 est une parcelle de Dardagny où l'Alouette lulu a été observée à plusieurs reprises en 2016 et 2017. La figure 3 montre une parcelle de Satigny où l'espèce a été recensée cette année. On notera la similitude de ces parcelles d'un point de vue paysager.



Figure 2: Parcelle à Dardagny, (D. Juat).



Figure 3: Parcelle à Satigny, (D. Juat).

## 4 Discussion

Les Tableau 1 et 2, ci-dessous, présentent les synthèses des recensements 2017 des vignobles de Satigny et de Dardagny. Pour chacun de ces deux tableaux, on peut noter le nombre élevé de territoires en commun entre les recensements du GOBG (mars-avril) et les recensements du suivi des RAE (mai, juin et juillet). De plus, on constate que la fluctuation, entre le nombre de sites non retrouvés lors des passages pour le RAE et le nombre de nouveaux territoires avec les passages pour le RAE, est peu conséquente. Ces premières observations permettent de supposer une période au début mars où l'espèce est encore bien mobile car, elle n'est pas totalement cantonnée à un site de nidification précis (Maumary et al., 2007), l'espèce est ensuite relativement peu mobile durant la période de nidification (mi-mars à fin juin).

Les recensements réalisés, dans le cadre de ce projet en 2016 puis 2017 sur le vignoble de Dardagny, ont permis de mettre en évidence une certaine fidélité de l'espèce aux lieux. En raison, probablement, de conditions au niveau de l'habitat qui lui semblent être convenables. Par le biais de ces recensements, il a également été démontré le nombre élevé d'observations de l'espèce en période de nidification dans la région viticole du Mandement. Ainsi, ces différentes constatations permettent de réévaluer les perspectives et implications à mener dans le cadre de ce projet à court, moyen et long terme.

Tableau 1: Synthèse des recensements à Satigny

|  |                  |
|--|------------------|
| <i>Nombre de territoires en commun GOBG- RAE</i>   | <i>12</i>        |
| <i>Nouveaux territoires avec les passages pour le RAE (dans périmètre GOBG)</i>            | <i>2</i>         |
| <i>Nouveaux territoires avec les passages pour le RAE (hors périmètre GOBG)</i>            | <i>3</i>         |
| <i>Sites non retrouvés lors des passages pour le RAE (provenant de données ornitho.ch)</i> | <i>3</i>         |
| <b><i>Nombre de territoires</i></b>  | <b><i>17</i></b> |

Tableau 2: Synthèse des recensements à Dardagny

|  |                 |
|--|-----------------|
| <i>Nombre de territoires en commun GOBG- RAE</i>   | <i>4</i>        |
| <i>Nouveaux territoires avec les passages pour le RAE (dans périmètre GOBG)</i>            | <i>2</i>        |
| <i>Nouveaux territoires avec les passages pour le RAE (hors périmètre GOBG)</i>            | <i>2</i>        |
| <i>Sites non retrouvés lors des passages pour le RAE (provenant de données ornitho.ch)</i> | <i>0</i>        |
| <b><i>Nombre de territoires</i></b>  | <b><i>8</i></b> |

## 4 Perspectives

La présence de l'Alouette lulu et sa fidélité aux vignobles de Dardagny et Satigny ont pu être mise en évidence, au travers de ces deux premières années de suivi de l'espèce. Il semble désormais important de pouvoir constater si cette présence est durable ou non, à travers une évolution sur le plus long terme. Ainsi, il a été décidé de suivre de manière très restreinte l'espèce durant ces trois prochaines années (2018-2020). Ce suivi se concentrera essentiellement sur le traitement des données de terrain d'ornitho.ch. Puis, dans quatre ans, un suivi de l'espèce à grande échelle sera à nouveau conduit dans tous les vignobles du Mandement. Il sera, de cette manière possible de voir si l'espèce a, en l'espace de quatre ans, diminué, augmenté ou si les effectifs sont restés constant. Puis, dès lors, il sera intéressant de cibler, au besoin, des mesures précises en faveur de l'espèce.



## 5 Remerciements

Le groupe « Alouette lulu » du GOBG souhaite remercier chaleureusement :

- Les personnes du « groupe Alouette lulu » : M. André Bossus, Mme Géraldine Gavillet, M. Simon Lézat, M. Christian Meisser, M. Vincent Muginer, Mme Sara Quero et Mme Aline Wuillemin
- La Direction générale de l'agriculture et de la nature (DETA - DGAN) de l'Etat de Genève qui soutient ce travail.

## 6 Bibliographie

- Juat, D. (2016) Thèse de Bachelor «Suivi de la nidification et proposition de mesures de conservation de l'Alouette lulu dans le Mandement». Haute Ecole du Paysage, d'Ingénierie et d'Architecture de Genève, Genolier, 84 p.
- Lugin, B., Barbalat, A., Albrecht, A. (2003) Atlas des oiseaux nicheurs du canton de Genève, 149 espèces recensées, analyse et mesures de protection. Nicolas Junod, Genève, 384 p.
- Maumary, L., Valloton, L., Knaus, P. (2007) Les oiseaux de Suisse. Station ornithologique suisse, Sempach, et Nos Oiseaux, Montmollin, 848 p.
- Station ornithologique suisse. (2017) a, Base de données ornitho.ch 1974-2017. Station ornithologique suisse.